

SECTEUR D'ACTIVITE 24

Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Coordination Océan Avenir NC avec la contribution des FANC et de la Marine Nationale (CZM), de la Gendarmerie Maritime, du SHOM, de la Gendarmerie Nationale, de la Direction des Affaires Maritimes, du Service des Phares et Balises, du Service des Gardes Nature de la DENV (Province-Sud), et de la SNSM.

<p>Total emplois ou bénévoles concernés</p>	<p>Total estimé d'un minimum de 304 emplois avec plus de 250 emplois directs aux FANC, 11 emplois au SHOM + 7 emplois à la Gendarmerie Nationale, 23 emplois aux Phares et Balises, 5 emplois à la Direction des Affaires Maritimes, 8 emplois de gardes nature à la DENV de la Pce Sud, + emplois en Province Nord et Iles, emplois à la Direction de la Sécurité Civile et emplois dans les municipalités (non définis dans cette fiche). Un minimum d'une cinquantaine de bénévoles (SNSM).</p>
<p>Tendance de l'activité</p>	<p>En hausse et stratégique en raison notamment de la création du Parc Naturel de la Mer de Corail, d'Aires Marines Protégées et d'une tendance croissante de la fréquentation des lagons</p>
<p>Contraintes</p>	<p>Directement dépendante de flux financiers publics</p>
<p>Remarque</p>	<p>Les activités relatives à ce secteur maritime sont principalement celles de la surveillance considérées par l'Union Européenne comme un des 11 axes clés de croissance dite bleue.</p>

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

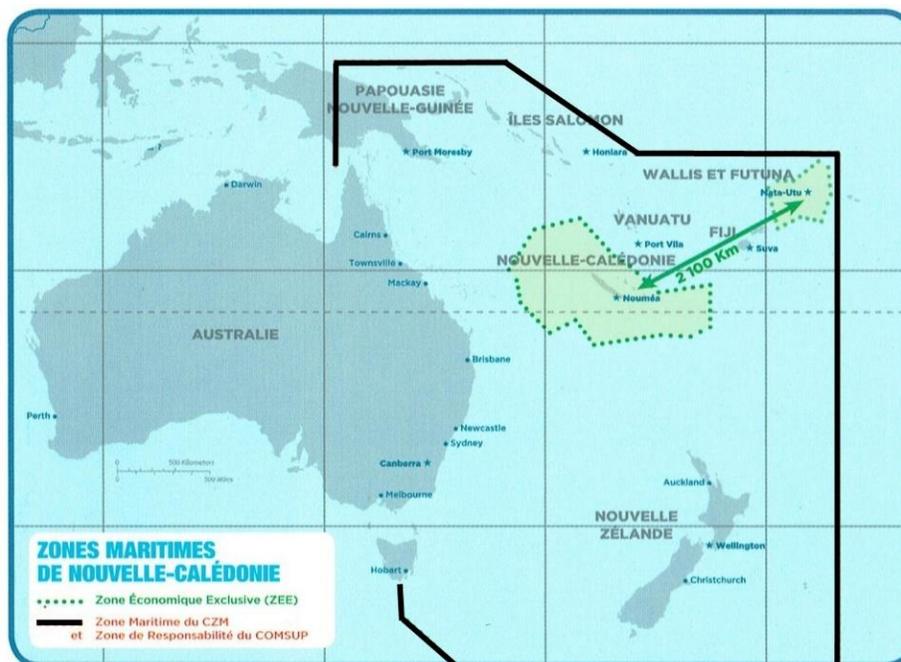
Préambule

On entend par Surveillance maritime les activités telles que définies dans le rapport produit en 2012 pour l'Union Européenne : "Blue Growth, scenarios and drivers for sustainable growth from the oceans, seas and coasts" qui intéressent :

- la sécurité en mer,
- la recherche et le sauvetage
- le contrôle des pêches
- la lutte antipollution
- le suivi de l'Environnement et des ressources,
- le contrôle des fréquentations et des usages (Aires Marines Protégées)
- le contrôle de trafics divers et le contrôle aux frontières
- la Défense

1/Organisation en Nouvelle-Calédonie

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie est, conformément au décret 2005 - 1514 du 6 décembre 2005, délégué du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour l'action de l'Etat en mer et ceci pour une vaste zone maritime qui inclut les Iles Wallis & Futuna.



Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

Le Haut-Commissaire est assisté dans ses fonctions par le Commandant de la Zone Maritime (CZM) qui coordonne l'action des différentes administrations et anime également la fonction de « Gardes Côtes ».

Les actions de l'Etat en mer s'inscrivent dans un cadre régional de coopération avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays du Pacifique Sud dans les domaines du sauvetage en mer, de la lutte anti-pollution, du narcotrafic ou encore de la police des pêches. A noter que les moyens de l'Etat en mer peuvent également être mobilisés pour des actions d'Aide Humanitaire.

Pour les eaux calédoniennes (ZEE, eaux territoriales et eaux intérieures), cette organisation est adaptée à la répartition des compétences entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces, sachant que la Nouvelle-Calédonie, responsable de la gestion ZEE et de son environnement est, depuis 2011, compétente en matière de police et de sécurité de la circulation maritime, de sauvegarde de la vie humaine dans ses eaux et, depuis 2014, de l'ORSEC maritime.

2/ Missions

Elles sont les suivantes :

2.1 ORSEC Maritime

2.2 Recherche, assistance et sauvetage en mer. Le MRCC Nouméa coordonne désormais chaque année plus de 300 opérations.

2.3 Assistance aux navires en difficulté. Ces activités sont en hausse : la NC représente 50% du trafic maritime de tout l'Outre-mer avec en outre une croissance très importante de la croisière.

2.4/ Pollutions marines et préservation environnementale, avec des accords avec l'Australie en cas d'accident grave.

2.5/ Surveillance et police des pêches : rôle dissuasif avec un rôle de lutte contre la pêche illicite dans le pacifique Sud au sein des organisations régionales de gestion des pêches (WCPFC, FFA...).

2.6/ Sécurité de la navigation qui concerne tout particulièrement la sécurité des loisirs nautiques mais aussi l'élimination progressive de 1500 mines neutralisées à la fin de la 2^{ème} guerre mondiale.

2.7/ Narcotrafic : menace liée à la nouvelle route du trafic des stupéfiants entre Amérique du Sud et Australie qui passe par nos eaux.

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

3/ Moyens utiles

Les moyens se répartissent entre ceux de l'Etat (Forces Armées de la Nouvelle-Calédonie : FANC, Gendarmerie, SHOM), ceux des collectivités territoriales (Gouvernement, Provinces et Mairies) et ceux d'une association : la SNSM.

3.1 Moyens de l'Etat

3.1.1 Moyens des FANC

Ils dépendent de la Marine Nationale et de l'Armée de l'Air avec :

- Une frégate de surveillance de [classe Floréal](#), le [Vendémiaire](#) (F734), lancé en 1992



- Prochainement un futur bâtiment multimission B2M : le d'Entrecasteaux



Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

- 2 Patrouilleurs de type P400,



- La Glorieuse (P686) : lancé en 1985
- La Moqueuse (P688) : lancé en 1986

- Le Dumbéa (P606), lancé en 2005, vedette côtière de la gendarmerie maritime,



Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

- 2 [Falcon F 200 Gardian](#),



- 3 hélicoptères de manœuvre SA330 [PUMA](#)



- 2 avions de transport tactique -[CASA 235](#)(utilisables pour l'Action Humanitaire)



Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

A ces moyens s'ajoutent ceux de la cellule antipollution de la Base Marine équipée d'une barge d'intervention et de différents barrages antipollution.

Le nombre d'emplois concernés des FANC dépasse 250.

3.1.2 Moyens de la Gendarmerie Nationale

Les moyens qu'elle déploie en matière de surveillance et intervention en mer sont :

- Deux hélicoptères Ecureuil
- Une vedette de 10 m : « la Calédonienne »
- 13 embarcations légères actives.



Le personnel concerné est évalué à un peu plus de 7 équivalents temps plein.

3.1.3 Moyens du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)

Le Groupe Océanographique du Pacifique du SHOM en Nouvelle-Calédonie emploie 11 personnes dont 3 fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie mis à disposition du SHOM dans le cadre des transferts de compétences.

Le GOP a pour missions d'assurer les travaux hydrographiques dans les eaux de Nouvelle-Calédonie en premier lieu pour assurer la sécurité de la navigation (conformément à la convention SOLAS et aux normes de l'OHI), mais également en soutien à toutes les activités maritimes (aménagement du littoral, exploitation et gestion responsable des ressources marines, mise en place de réglementations spécifiques au domaine maritime, sécurité et sauvegarde maritime,

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

protection de l'environnement, surveillance et contrôle des pêches, prévention des risques littoraux, gestion des catastrophes, modélisation océanographique...).

Cette connaissance du domaine maritime permet le développement d'opportunités économiques tout en réduisant le risque d'accident en mer et en maîtrisant l'impact sur l'environnement.

Les relevés hydrographiques du GOP en Nouvelle-Calédonie reposent sur la mise en œuvre d'équipements scientifiques du SHOM (sondeurs bathymétriques mono faisceaux, sonars à balayage latéral, marégraphes, courantomètres...) à partir d'embarcations et navires mis à disposition par la direction des infrastructures, des transports terrestres et de la topographie (DITTT) par l'intermédiaire de son service en charge des phares et balises (ces moyens sont décrits ci-après).

Ces moyens locaux peuvent être ponctuellement renforcés par des navires scientifiques de l'Etat qui opèrent occasionnellement dans la zone économique exclusive de Nouvelle Calédonie (campagnes SHOMCAL à partir du NO l'Atalante de l'Ifremer par exemple).

3.2. Moyens des collectivités de la Nouvelle-Calédonie

Elles comprennent les moyens de trois acteurs privilégiés

3.2.1 : Le navire Amborella de la Direction des Affaires Maritimes

Armé par un équipage de 5 personnes, capable d'embarquer 5 passagers, doté d'une autonomie de 1 500 milles nautiques à 10 nds et classé en 2^{ème} catégorie de navigation, l'AMBORELLA est capable d'effectuer des missions longues dans l'ensemble du parc naturel de la mer de Corail ainsi que dans les eaux provinciales.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'AMBORELLA se consacre aux missions suivantes :

- suivi subaquatique des récifs du parc naturel de la mer de Corail ;
- suivi terrestre des îles éloignées du parc naturel de la mer de Corail ;
- pêches expérimentales ;
- entretien des stations météorologiques de Loop et Surprise ;
- participation aux journées de sensibilisation à la sécurité en mer et aux exercices ORSEC maritime.

En complément, l'AMBORELLA est mis à disposition des trois provinces qui l'utilisent pour le suivi des lagons et des récifs provinciaux, notamment ceux inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO, et la pose de dispositifs de concentration de poissons.

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016



3.2.2 : les navires « Louis Hénin » et « Eugène Morinat » du Service des Phares et Balises

Le Service des Phares et Balises est un des services de la DITTT (Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres).

Ses missions sont : d'assurer l'entretien et la maintenance du balisage côtier de la Nouvelle-Calédonie, d'effectuer la surveillance technologique des systèmes modernes d'aide à la navigation, de participer à la réalisation de missions hydrographiques, ainsi il est associé au plan Polmar en mettant à disposition ses moyens nautiques.

23 Personnes assurent le maintien opérationnel du balisage maritime des côtes de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté, soit 373 Établissements de Signalisation Maritime dont 159 lumineux.

Sa flotte se compose :

- du baliseur polyvalent Louis Hénin, navire de 28,7 m mis en service en 2002, équipage : 8 personnels, passagers : 4 avec nuitée ou 7 à la journée. Il opère dans les eaux du lagon de la grande terre, aux îles CHESTERFIELD, aux SURPRISES et aux îles LOYAUTE. Il a une autonomie en vivres suffisante pour rester 2 semaines en mer.

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016



- de la vedette de balisage Eugène MORIGNAT, catamaran de 11,70 m, équipage : 3 personnels, passagers : 5 à la journée, qui opère de la région sud de KUNIE à OUANO par la passe de GORO.



Par ailleurs le service est doté d'embarcations armées en navires de charge 3^{ème} catégorie L2 sur remorque pour assurer les missions de maintenance des ESM lumineux :

- la vedette hydrographique Chambeyron, transportable par voie routière et pouvant être embarquée sur les baliseurs de la DITTT pour des déploiements dans le lagon Calédonien

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016



- la coralline hydrographique Equinoxe.



3.2.3 : les moyens nautiques des gardes nature des Provinces

Province Sud

Le Service des gardes nature de la Direction de l'environnement de la Province Sud assure la surveillance et le contrôle des activités humaines dans les espaces protégés du lagon où

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

s'appliquent des réglementations spécifiques en matière de fréquentation, pêche ou de mouillage.

Ce service qui emploie, hors administration proprement dite (voir la fiche spécifique à ces activités), 8 équivalents temps plein utilise une flotte de 10 navires de 3 à plus de 11 m. et de 3 motos marines répartis en 3 brigades (Grand Sud, Grand Nouméa et Nord) basées à Plum, Prony, Port Moselle, Boulari, Numbo, Ouano et Bourail.

Cette flotte représente un investissement de plus de 130 millions XFP.



Exemple d'un des moyens nautiques de la DENV (Province Sud) : vedette de surveillance Stabicraft 859 basée à Port Moselle.

Les moyens des Provinces Nord et des Iles ne sont pas listés ici.

3.2.4 : les moyens nautiques des municipalités de la Nouvelle-Calédonie.

31 des 33 communes de la Nouvelle-Calédonie ont une façade maritime et assurent donc une responsabilité de police et de sécurité, par exemple pour la baignade, confiée aux maires pour la zone des 300m à partir de la ligne de rivage.

Afin d'assurer ces responsabilités plusieurs municipalités ont créé des emplois (maîtres surveillants, maîtres-nageurs, sauveteurs...) eux même équipés de moyens (petits moyens nautiques, moyens d'intervention, de sauvetage et de surveillance etc...)

Le présent dossier est incomplet sur l'estimation de ces moyens humains et matériels qui nécessitent une enquête précise auprès des municipalités concernées.

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016

A titre d'exemple nous citerons cependant, pour la commune de Nouméa, la mise en place d'un système de surveillance opérationnel de deux plages pendant toutes les périodes de congés scolaires et longs WE : Baie des Citrons et Plage de Château Royal, avec recrutement pour chacune de 2 plongeurs-sauveteurs avec des moyens de sauvetage et de réanimation, une moto marine d'intervention rapide, un balisage par bouées de la zone de baignade....

3.3 Moyens de la SNSM (Association Loi 1901)

A l'origine, le PC secours en mer, seul système de sauvetage, s'était doté d'un moyen supplémentaire en 2001 grâce à l'initiative et la création de la section secours et sauvetage en mer (SSM) de membres du Cercle Nautique Calédonien (CNC). Cette section a été créée par des bénévoles du CNC à la suite de la disparition d'un plaisancier. La première embarcation mise à disposition fut le semi-rigide classé en 5ème catégorie de navigation du CNC et trois autres bateaux appartenant à des membres du CNC. Une difficulté comptable de fonds publics amena cette section du CNC à demander au comité directeur son autonomie et son passage en Société de Sauvetage en mer. Suite à diverses manifestations organisées par les bénévoles et l'obtention de dons et subventions d'institutions calédoniennes, la SSM s'est dotée d'un catamaran long de 7,50m propulsé par un moteur de 210CV, en remplacement du zodiac. Son inauguration a eu lieu lors du salon Nautika en septembre 2003 et il fut baptisé "Port de France" pour rappeler la première appellation de Nouméa. La mise en service de ce catamaran, choisi comme navire d'intervention, a correspondu à l'agrément de la SNSM de Nouméa dans le réseau national dont elle est devenue la 232ème station. Héritière donc de l'association SSM, la station de sauvetage de Nouméa a été structurée le 1er janvier 2004 dans le cadre de la SNSM.

Elle a pour vocation, comme ses aînées, de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer et sur les côtes.

Elle a été reconnue d'utilité publique en novembre 2005 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Elle se compose de 40 sauveteurs-bénévoles sur Nouméa, et d'une douzaine sur Koumac, Thio et Wé

Ses moyens sont :

- Une vedette de deuxième classe "SNS 270 CROIX DU SUD " (photo)
- Un Semi-Rigide SRMN 600 "SNS 619 UTAH " à Nouméa
- Un Semi-Rigide SRR 740, SNS 705 " KEHDEC " à Koumac
- Un Semi-rigide SRA Zodiac Milpros « BotaEramet », SNS 715 à Thio
- Un Semi-Rigide SRR 740, SNS 706, HENRY LUEPACK » à Lifou

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016



Conclusions, Perspectives

Les activités relatives à ce secteur sont en plein développement et le besoin, que ce soit en termes de sécurité, de gestion environnementale ou de maîtrise et de contrôle des pressions humaines va continuer de croître.

Par contre sur ce sujet comme sur des sujets connexes relatifs à l'observation et au suivi des milieux, des ressources et autres pressions et impacts ou encore de recherche (voir secteurs « Conseil, Expertise, Développement Durable », ou encore « Recherche scientifique et océanographique »), l'initiative reste dans les mains de la puissance publique et il faudra résoudre alors l'adéquation entre les moyens à affecter (personnels, infrastructures, outils, fonctionnement...) et les questions posées.

Il est en tout cas significatif de souligner la tenue récente de la conférence tripartite France – Australie – Nouvelle-Zélande sur la surveillance maritime (octobre 2015 à Nouméa) qui témoigne des enjeux et de la coopération internationale nécessaire à développer pour les relever.

Par ailleurs plusieurs des métiers et outils développés dans cette courte note montrent le caractère très récent de ceux-ci et des évolutions technologiques fondamentales : arrivée prochaine du bâtiment « d'Entrecasteaux », le navire « l'Amborella » qui a été mis en service le 1^{er} novembre 2011, la mise en place des premiers bateaux de surveillance des lagons datent de 2005, les Phares et Balises et un nouveau moyen récent d'intervention, la SNSM, active il y a juste un peu plus de 10 ans, qui déploie des moyens sur l'ensemble du pays et va se doter prochainement d'un bâtiment de 17m, la gestion du Parc Naturel de la mer de Corail qui se met en place, la surveillance des activités nautiques (baignade, sport de glisse...) qui devient une nécessité de plus en plus vive pour certaines communes...

Nous sommes donc bien sur l'un des secteurs maritimes en croissance qui ne peut que bénéficier d'une analyse stratégique globale.

Partie 1. Secteur d'activité 24 : Surveillance Maritime : action de l'Etat et des Pouvoirs Publics en Mer

Juin 2016